



**COUR D'APPEL DE NOUMEA
TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE MATA'UTU**

PARQUET DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
2 janvier 2017

Communiqué de presse

L'enquête de flagrance ouverte par le Parquet le 31 décembre 2016 sur les faits de violences en réunion ayant entraîné la mort de M. Polikalepo M. poursuit son cours, conduite par la brigade territoriale autonome de la gendarmerie de Wallis.

Les investigations retiennent l'hypothèse d'une mort violente.

Lundi 2 janvier 2016, quatre individus soupçonnés d'être à l'origine de ces violences se sont présentés à la brigade de gendarmerie de Mata'Utu. Placés en garde à vue, ils ont été interrogés par les enquêteurs sur les circonstances de ce drame.

Le Parquet ouvrira une information judiciaire à l'issue de la garde à vue de ces quatre personnes, conformément à l'article 79 du Code de procédure pénale. Ces personnes seront présentées au juge d'instruction en charge du dossier.

Les fait commis sur la victime sont de nature criminelle : « violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, en réunion ».

P. Chaul



[Signature]